

**UNIVERSITÉ DE FRIBOURG - SUISSE**  
**FACULTÉ DES LETTRES - DÉPARTEMENT DES LANGUES ET LITTÉRATURES**  
**Département d'Espagnol**  
***PLAN D'ÉTUDES BACHELOR À 30 ECTS***

## **1. Description générale**

Le présent plan d'études suit le *Règlement de la Faculté des lettres du 23 juin 2005* pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau *bachelor* européen) et les *Directives du 23 avril 2009* (Etat au 26 septembre 2013) concernant l'évaluation des prestations d'études.

Le Département d'Espagnol recouvre les diverses littératures de l'Amérique hispanophone (y compris les États-Unis) et de la Péninsule Ibérique. Il accorde une attention particulière aux rapports entre littérature et sciences humaines ainsi qu'à l'apport des études interdisciplinaires. La philologie hispanique aborde l'étude de la langue, de la littérature et de la culture de l'Espagne médiévale ainsi que la tradition manuscrite des œuvres et de leur place dans l'histoire de la culture occidentale. La formation proposée correspond, donc, aux bases locales de la culture hispanique et aussi au contexte international (voire même transcontinental) qui constituent son histoire et sa réalité actuelle.

Le *Plan d'études bachelor à 30 crédits* a pour objectif d'offrir une formation mettant l'accent sur les points essentiels de la littérature, de la langue et de la culture hispaniques, en tenant compte des différentes régions qui la composent et de leurs liens séculaires. Il privilégie une approche historique à travers des cours généraux et des cours monographiques (sur de grandes périodes et régions ou sur des sujets plus spécifiques) tout en soulignant l'intérêt d'acquérir un certain bagage de compétences techniques et analytiques, de communication écrite et orale, ainsi que de recherche individuelle et en groupe. Les séminaires offerts dans le cadre du plan sont destinés à l'acquisition de ce bagage fondamental.

Le début des études peut se faire autant au semestre d'automne (septembre-décembre) qu'au semestre de printemps (février-mai). La langue d'enseignement est l'espagnol.

## 2. Structure du plan d'études

Le plan d'études à 30 crédits est composé de deux modules : un petit module à 12 crédits avec des enseignements obligatoires (M1 : *Módulo de base*) et un grand module à 18 crédits, à l'intérieur duquel différentes possibilités de choix sont offertes (M2 : *Módulo combinado*). En effet, le M2 est structuré en trois blocs, chacun avec un contenu différent et complémentaire de celui des autres : cours de littérature (*Bloc A*), cours d'histoire de la langue et de linguistique (*Bloc B*) et proséminaires de littérature et de langue (*Bloc C*).

Les crédits ECTS correspondant à la charge de travail prévue pour un module sont validés lorsque l'étudiant-e a accompli, dans le module concerné, l'ensemble des exigences requises. La valeur des crédits est indivisible : aucune attribution partielle de crédits n'est possible à l'intérieur d'un module.

L'étudiant-e doit suivre les deux cours qui intègrent le module M1, étant donné leur contenu : des connaissances fondamentales sur l'histoire littéraire et culturelle du monde hispanique. En revanche, il/elle bénéficie d'une grande liberté concernant le module M2 : l'étudiant-e choisira une des trois unités d'enseignement qui composent chacun des blocs du module. Le programme combine ainsi une structure claire et une certaine flexibilité qui permet de satisfaire les intérêts et les besoins de formation de l'étudiant-e.

Par ailleurs, un-e étudiant-e inscrit-e à ce plan d'études pourra acquérir jusqu'à un maximum de 9 crédits dans une autre université et notamment lors d'un séjour linguistique dans un pays hispanophone. Concernant les enseignements à suivre, l'accord préalable du Département d'Espagnol sera nécessaire. Celui-ci transposera dans son système de validation les notes et les crédits ainsi obtenus par l'étudiant-e (il est possible que des travaux complémentaires d'ajustement soient exigés).

Sauf exception particulière, la durée des cours et des proséminaires est d'un semestre. Les cours et les proséminaires d'un même module peuvent être suivis pendant des semestres différents.

**DÉPARTEMENT D'ESPAGNOL**  
**PLAN D'ÉTUDES BACHELOR À 30 CRÉDITS**

**Tableau récapitulatif**

Nom du module	Unité d'enseignement	ECTS Unité	ECTS Module
<b>M1: Módulo de base</b>	C: Síntesis de historia y literatura española	6	<b>12 ECTS</b>
	C: Literatura y Civilización de América Latina	6	
<b>M2: Módulo combinado</b>	<b><u>Elegir una materia de cada bloque</u></b>		<b>18 ECTS</b>
	<b>Bloque A: Cursos de Literatura</b>		
	- Literatura de la Edad Media	6	
	- Literatura moderna y contemporánea esp.	6	
	- Literatura latinoamericana	6	
	<b>Bloque B: Cursos de Lengua</b>		
	- Historia de la lengua: orígenes – siglo XV	6	
	- Historia de la lengua: siglos XVI-XXI	6	
	- Lingüística contemporánea	6	
	<b>Bloque C: Proseminarios</b>		
- Textos literarios latinoamericanos	6		
- Literatura medieval	6		
- Historia de la lengua/Lingüística contemporánea.	6		

### **3. Descriptif des modules**

#### **M1 : Módulo de base (12 crédits)**

Les deux cours qui composent ce module offrent une formation de base concernant, d'un côté, l'évolution de la littérature espagnole insérée dans l'histoire de l'Espagne et, de l'autre, les contenus, périodes, problématiques, genres littéraires et auteurs les plus remarquables de l'Amérique latine.

Chacun des deux enseignements débouchera sur une évaluation qui aura lieu à la fin du semestre dans lequel l'étudiant-e a suivi l'enseignement. Les évaluations se font par unité d'enseignement et sont indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Chaque épreuve réussie donnera droit à 6 crédits.

#### **M2 : Módulo combinado (18 crédits)**

Le premier des trois blocs qui composent ce module offre trois cours à choix qui ont pour finalité la connaissance d'un grand chapitre de la littérature latino-américaine ou de l'Espagne médiévale ou moderne. Le deuxième, également composé de trois cours à choix, permet de connaître une période de l'histoire de la langue espagnole ou de ses structures et variantes actuelles. Le but du troisième est d'acquérir les compétences techniques et critiques nécessaires pour l'analyse des documents représentatifs de la tradition littéraire hispanique ou de sa réalité linguistique actuelle : c'est de nouveau l'étudiant qui décide vers quel objectif orienter son étude et sa réflexion.

Les évaluations des cours se feront, pour chacun d'entre eux, au moyen d'un examen écrit à la fin du semestre ; celle du proséminaire choisi, par le biais d'une présentation orale et d'un travail écrit à la suite du semestre ou au moyen d'un dossier d'exercices, selon le sujet traité. Les trois évaluations se font par unité d'enseignement et sont indépendantes : aucune compensation ne sera possible. Chaque enseignement réussi donnera droit à 6 crédits.

### **4. Évaluation des prestations**

Comme il a déjà été dit, chaque cours est validé, de manière indépendante et sans possibilité de compensation, au moyen d'un examen écrit proposé à la fin du semestre et réussi avec un minimum de 4 et un maximum de 6. Selon l'unité d'enseignements et le sujet traité, le proséminaire choisi admet deux possibilités de validation : présentation orale + travail écrit à la suite du semestre ou dossier d'exercices (contrôle des prestations réalisées en cours d'enseignement). Dans les deux cas, une participation active est requise.

Une présence régulière aux cours et aux proséminaires est obligatoire : trois absences injustifiées entraînent la non-validation d'un enseignement. Le/La responsable de l'enseignement (le cas échéant, le responsable du Département) décide du caractère justifié des absences.

La validation d'un module présuppose la réussite de l'étudiant-e dans chacune des unités d'enseignement qui en font partie. La moyenne du module sera calculée sur la base des validations qui ont reçu une qualification numérique (entre 4 et 6).

On ne pourra pas accorder la validation d'un enseignement d'un module en remplacement de celui d'un autre module. Également, un cours ne pourra pas être validé à la place d'un proséminaire ou vice-versa.

L'inscription via le système informatique en vigueur est obligatoire pour suivre un cours ou un proséminaire dans notre Faculté, de même que pour se présenter à un examen, toujours en respectant les délais annoncés par le Décanat. Concernant les proséminaires, il est en plus recommandé de s'annoncer auprès de l'enseignant-e avant le début du semestre, afin de réserver une place et d'éviter ainsi le risque de devoir différer sa participation audit proséminaire.

Un examen ayant donné lieu à un échec peut être répété encore deux fois, l'étudiant-e devant se réinscrire à chacune des tentatives. L'examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la date d'inscription au cours, sous peine d'échec définitif. Par ailleurs, l'absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e équivaut à un échec, sauf cas de force majeure. Dans ce cas, il/elle doit en informer par écrit le secrétariat du Département au plus tard une semaine après la date de l'examen. Le Département décide du caractère justifié de l'absence (arts. 3 et 4 des *Directives concernant l'évaluation des prestations d'études*).

Les deux enseignements du module M1 sont annuels et obligatoires. L'étudiant-e qui, dans les délais prévus, ne réussit pas leur évaluation ne sera pas autorisé-e à poursuivre ses études dans n'importe quel plan d'études du Département.

Sauf exception particulière précisée par l'enseignant-e, le délai maximal pour la reddition du travail de proséminaire est de trois mois à partir de la fin du semestre dans lequel le proséminaire a été suivi. Par ailleurs, le proséminaire devra être réussi, au plus tard, le 1<sup>er</sup> septembre s'il a été suivi pendant le semestre d'automne précédent, et le 1<sup>er</sup> février s'il a été suivi pendant le semestre de printemps précédent.

## **5. Dispositions transitoires**

Ce plan d'études entre en vigueur dès la rentrée académique d'automne 2016 : les étudiant-e-s qui débutent leurs études à l'Université de Fribourg lors dudit semestre y sont soumis sans exception.

Ceux qui ont commencé leur cursus universitaire entre le semestre d'automne 2015 et le semestre de printemps 2016 ont la possibilité de continuer dans l'ancien plan ou d'adopter le nouveau avant le début du semestre de printemps 2017.

En principe, les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université de Fribourg avant le semestre d'automne 2015 n'ont pas la possibilité de changer de plan d'études. Des exceptions dûment motivées pourront être prises en considération.

*Approuvé par le Domaine d'études Espagnol le 6.10.2015*

*Approuvé par le Conseil du Département des langues et littératures le 22.10.2015*